

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 30 mai 2017

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 mai 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 H 30 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Patrick MAUGARS, Augustin CORGE, Michel LEVALLOIS, Anne-Sophie MILARD, Dominique FOURNEAUX, Cécile KOBIELA, Françoise VASSEUR, Philippe SEMENT, Anne DUVAL, Sébastien BROSSARD, Leslie CLERET
Marie-France KULEZYNSKI donne pouvoir à Patrick MAUGARS
Absent : Franck GALLAY

Le quorum étant assuré, Anne-Sophie MILARD est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2017

2017 – 10 Agenda d'accessibilité programmée du patrimoine de votre commune.

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Il apporte un cadre juridique sécurisé, mais s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il est le seul moyen pour être en conformité avec la loi, pour ceux qui n'ont pas satisfait à ces obligations.

La loi prévoit que tous les ERP soient rendus accessibles aux personnes en situation de handicap intégrant tous les types de handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents est chargé de signer les attestations d'accessibilité.

2017-11 Décision modificative

Suite à la renégociation de nos emprunts, et à des erreurs de saisie, les écritures suivantes sont nécessaires :

En dépenses de fonctionnement :

Chap 023 Art 023	Virement à la section d'investissement	-	68 341,00
Chap 66 art 66111	Intérêts réglés à l'échéance	-	12 000,00
Chap 66 art 6688	Autres		24 500,00

En recettes de fonctionnement :

Chap 77 art 7788	Produits exceptionnels divers	-	55 841 ,00
------------------	-------------------------------	---	------------

En dépenses d'investissement :

Chap 020 art 020	Dépenses imprévues		7 162,40
Chap 21 art 2135 opération 336	Installations générales		0,60
Chap 21 art 2135 opération 350	Installations générales	-	22 359,18
Chap 204 art 2041512	Group de rattachement		22 359,18
Chap 16 art 166	Refinancement de dette		769 546,53
Chap 16 art 1641	emprunt		769 546,53

En recettes d'investissement :

Chap 040 art 281532	Réseaux d'assainissement	-	4 151,00
Chap 040 art 281531	Réseaux d'adduction d'eau	-	686,00
Chap 024 art 024	Produits des cessions		55 841,00
Chap 021 art 021	Virement de la section fonct	-	68 341,00
Chap 16 art 1641	emprunt		794 046,53
Chap 16 art 166	Refinancement de la dette		769 546,53

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

2017 – 12 Classe de découvertes

La classe de CE2 souhaite organiser en juin 2018 une classe de découvertes. Celle-ci Aurait lieu sur la base de Léry-poses.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser une participation financière de 1 612,80 € représentant 20 % du montant total.

2017 – 13 Subvention

Le centre de formation d'apprentis BTP de l'Eure sollicite une subvention.
2 enfants d'Incarville sont inscrits dans ce centre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 100 €

2017 - 14 Participation frais de scolarité

Pour les enfants inscrits à l'école d'Incarville et dont les parents ne sont pas domiciliés dans la commune, une participation est demandée à la commune de résidence. Les frais par enfant s'élève à 1 300 € pour les maternelles et 700 € pour les primaires.

Il est rappelé que la commune accepte les enfants hors commune dans deux cas :

- La commune de résidence n'a pas d'école ou de cantine,
- Lors d'un déménagement des parents, l'enfant peut continuer le cycle dans l'école de son ancienne commune.

Le conseil municipal accepte avec 13 voix pour et une abstention

2017 – 15 Vente d'un terrain communal

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle AH 160 contenant 3 a 26 ca et une partie de la AH 38 afin d'obtenir 500 M2. Cette parcelle est proposée à 125 € le M2, soit 62 500 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité,

- Charge Monsieur le maire de prendre contact avec le géomètre pour délimiter la parcelle
- autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes notariés.

2017 – 16 Centre de loisirs de Louviers

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer une convention avec la ville de Louviers afin de permettre aux enfants d'Incarville de s'inscrire au centre de loisirs de Louviers.

La commune d'Incarville décide de verser une participation financière de :

2,88 € pour le mercredi

6,25 € pour la journée en juillet et août par jour et par enfant.

2017 – 17 Mise à jour d'une garantie

La société immobilière du logement de l'Eure a renégocié le financement d'un prêt auprès du crédit foncier. Il s'agissait d'un programme sur Incarville.

En conséquence, la SILOGE sollicite la mise à jour de la garantie du financement de ce programme. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Jury d'assises

Afin d'établir la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2018, le conseil municipal procède au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste électorale de la commune.

Le résultat du tirage au sort est le suivant :

- HERPIN Jean-yves numéro 549
- QUENEUILLE Frédérique numéro 941
- AUGNET Lucien numéro 23

Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le rapport d'activités de la CASE est à disposition au secrétariat.

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les rythmes scolaires risquent d'être remis en question dès la prochaine rentrée.

Un sondage sera fait auprès de tous les parents afin de connaître leur avis.

Augustin CORGE demande une sanction pour l'affichage sauvage

Sébastien BROSSARD et Leslie CLERET se plaignent de la circulation et de la vitesse.

La séance est levée à 20 heures